ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ticket modérateur

Question écrite n° 36973

Texte de la question

M. Jean-Luc Préel attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le coût du cancer en France. Une récente étude de la Ligue contre le cancer montre que le reste à charge moyen d'un patient est de 817 euros, qu'il dispose ou non d'une couverture complémentaire. Ces dépenses concernent essentiellement des appareillages ou des traitements. Pour faire face à ces difficultés, des malades renoncent ou repoussent un acte médical, un achat d'appareillage ou toute autre dépense liée à la maladie, peu ou pas remboursée. Alors que la France est classée en tête des pays européens pour son système de santé, il lui demande quelles sont les dispositions qu'elle compte prendre pour diminuer les restes à charge des patients atteints d'un cancer.

Données clés

Auteur : M. Jean-Luc Préel
Circonscription : Vendée (1re circonscription) - Nouveau Centre
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 36973
Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations
Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 décembre 2008, page 10625
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)